## **ASBL ATOUTS CAMPS**

13, Place l'Ilon 5000 NAMUR Agréée par la Région wallonne pour la mise en place du label « Endroit de camp »



## Octroi du label

## Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par Monsieur Jean-Christophe Henon, Bourgmestre la commune de Comblain-au-Pont, en date du 6 octobre 2020 ;

L'autorisation N°ECP028

Est délivrée à Marie Dallemagne

Domiciliée Rue Victor Allard, 88 1180 Bruxelles

Lui permettant D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain»

Pour le terrain « Ferme du Halleux (prairie) », à Halleux

Coordonnées GPS: 50.478111, 5.623306

Superficie 95 ares

Capacité maximale

autorisée par le label

45 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 24/02/2031.

Le 25/02/2021

Pour l'équipe d'Atouts Camps

Juliette Devaux